



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 80.- / étudiants: 35.-

Droit de vote des étrangers 1/2: les initiants

Le mouvement Ag!ssons a fait aboutir une initiative pour accorder le droit de vote cantonal aux étrangers. La Ligue vaudoise la combattra. La citoyenneté découle de la naturalisation, qui seule devrait consacrer l'assimilation.

L'ambiance

Sur son site internet¹, le mouvement Ag!ssons proclame sa foi: «*Un autre monde est encore possible: démocratique, écologique et social.*» Il se définit comme «*un mouvement citoyen et apaisant.*» Il prétend «*réunir et organiser des milliers de personnes.*» Son but est «*d'imposer des changements radicaux dans notre société et faire de ce monde une réalité.*»

Il entend déposer des «*vagues d'initiatives*» pour «*imposer ses thèmes (...) et faire bouger les lignes du possible.*» Il répète vouloir «*réaliser l'impossible: construire et mener une révolution démocratique verte.*»

Pour Ag!ssons le monde doit être urgemment transformé en profondeur, mais dans l'enthousiasme. L'impossibilité présumée des objectifs sert de catalyseur motivationnel. Son objectif final est écologique.

Le programme

Le programme d'Ag!ssons prône une démocratie «*politique*», «*économique*» et «*territoriale*». Il centre sa conception des institutions sur la participation la plus large possible aux choix politiques, la transparence et une défiance générale à l'égard de la classe politico-économique.

Ses propositions d'initiatives dessinent ses préoccupations: abolition de la double-majorité au niveau fédéral, tirage au sort du Conseil national, limitation du «*lobbying à Berne*», interdiction des récoltes de signatures payantes ou du cumul des mandats, droit de vote pour toutes les personnes travaillant en Suisse. Sa tendance antiparlementaire est séduisante, mais ses conclusions très éloignées des nôtres.

Il étend son horizontalisme au monde de l'économie et demande un droit de veto des employés, une semaine de travail de quatre jours, un revenu de transition écologique. La démocratisation des rapports de travail améliorera le flux des ressources planétaires et les conditions de travail.

Ses préoccupations vont à la gestion du territoire, dont il ouvre à raison la notion à l'alimentation, au paysage et au logement. La privatisation en déposséderait les citoyens, au profit de grandes entreprises et d'individus fortunés. Ag!ssons en déduit comme une nécessité de flouter la distinction entre public et privé en multipliant les coopératives,

en contrôlant les loyers et en renforçant les droits de ce qu'il appelle les «*populations locales*».

Ouvertement étatiste, Ag!ssons en appelle à la «*Planification écologique*». Elle s'étend à la préservation des «*limites planétaires*», à «*l'harmonie entre vivants*» et à la garantie de «*services universels de base*». Elle recourt principalement à l'interdiction, du «*béton inutile*» ou des «*SUV pollués*». Une «*super AVS*» et des transports publics gratuits apporteraient un service universel de base. Enfin, l'harmonie entre vivants concentre diffé-

rents combats: antispécistes par l'adoption d'une «*déclaration universelle des droits du vivant*», féministes par celle d'un «*plan national de lutte contre les violences sexistes*». Il s'agit d'instaurer des «*politiques globales du care*», dans tous les domaines de la vie.

Finalement, Ag!ssons intitule «*Solidarité internationale*» sa conception des relations internationales. Elle s'en prend au secret bancaire suspecté de protéger les oligarques, aux taux d'imposition trop profitables aux multinationales polluées, et à notre meurtrière industrie de l'armement. Les propositions vont dans de nombreuses directions, de l'instauration d'un statut de réfugié climatique, à la déprivatisation des génomes en passant par une sortie du système «*de libre-échange néo-colonial*».

Au cortège des luttes intersectionnelles, nouveau champ idéologique de l'extrême-gauche, se mêlent en fourretout des revendications altermondialistes classiques, mais également des critiques intéressantes de la démocratie libérale.

L'organisation

Lors d'une conférence de presse du 7 décembre 2022, Ag!ssons a fait remonter sa création au 21 mars 2022, date à laquelle il aurait émis un «*appel*», que nous n'avons pas retrouvé². Mais pour émettre quelque chose, il faut exister. L'organisation et la génération spontanées n'existent pas en politique.

Dans ses vidéos apparaît de manière récurrente M. Steven Tamburini. Sur X (ex Twitter), il se présente comme «*ancien gréviste du climat, organisateur éco-socialiste, co-initiateur et porte-parole du mouvement pro-démocratie Ag!ssons*».

On trouve aussi une visio-conférence animée par Sarah Durieux, ancienne directrice de l'antenne française du site de récolte de pétitions *change.org*. Elle est l'auteur de l'ouvrage «*Changer le monde, Manuel d'activisme pour reprendre le pou-*

voir» (Editions First, 2021). En ouverture de cet atelier en ligne, M. Tamburini se réfère aux travaux et méthodes du groupe (et site internet) *Organisez-vous.org*. Cette plateforme offre des formations au militantisme politique dans le domaine des «*luttes*», féministes, antiracistes, rurales et écologiques. Son slogan est «*sans pouvoir, pas de justice*». Elle tend à construire un «*pouvoir collectif*» à travers l'organisation des réseaux militants.

Le ton rappelle celui du «*Comité invisible*», ce groupe secret auteur en 2007 de *L'insurrection qui vient*³, écoulé à 45'000 exemplaires et dépeint comme le livre de chevet de l'extrême-gauche européenne. Autour de ce petit monde flotte comme une odeur de *Zad*.

La page Facebook d'Ag!ssons révèle l'implication récente d'Angela Zimmermann, co-présidente des jeunes Verts vaudois et candidate au Conseil des Etats. Selon leur site, l'essayiste Myret Zaki, la Professeure Julia Steinberger et les humoristes Thomas Wiesel et Blaise Bersinger soutiendraient le mouvement.

La stratégie

Ag!ssons recourt aux outils de la démocratie directe. Cela revient à franchir un pas institutionnel que la Grève du climat se refusait. Il a ainsi lancé dans le Canton quatre initiatives: une première formulée en termes généraux (sans proposition d'article précis) «*pour la promotion et le développement de la démocratie*»; une deuxième pour réduire de 12'000 à 10'000 le nombre de signatures requis pour une initiative; une troisième pour porter à une année seulement le délai entre le dépôt d'une initiative et sa soumission au vote. Une quatrième veut

donner le droit de vote aux étrangers domiciliés en Suisse depuis 10 ans, dont 3 dans le Canton. Seule cette dernière a abouti.

Ce paquet d'initiatives devait faciliter le recours aux initiatives tant au niveau des principes que de la récolte. Il devait mettre le Grand Conseil sous pression (délai de traitement) et, simultanément, ouvrir le corps électoral aux étrangers. Une fois ces quatre initiatives acceptées, un nouveau paquet aurait suivi, sans doute tiré du foisonnant programme d'Ag!ssons.

Nous avons souvent souhaité un abaissement du nombre de signatures, mais plutôt pour le référendum, ou déploré sans illusions les lenteurs du Grand Conseil. Si on peut être admiratif, il faut demeurer sur ses gardes devant cette ingénieuse stratégie.

Ce qui frappe le plus est son opacité. Tout y est à la fois fluide et organisé, empathique et autoritaire. Le financement est participatif, les décisions partagées. Et pourtant rien n'y est saisissable. On ne retrouve aucune référence historique, aucun ancrage national, et le nom d'aucun responsable. La démocratie directe ne sert à ces personnes qu'à exprimer une volonté générale idéologique, égalitaire et sans frontières. Les mots «*souveraineté*», «*nation*», «*communes*» – même le très polysémique «*communauté*», ou le très consensuel «*pays*» – sont absents du discours.

Son initiative est tout autant décalée des réalités politiques traditionnelles. Nous la traiterons dans le prochain numéro.

Félicien Monnier

¹ <https://agissons-ch.org/a-propos>.

² https://www.youtube.com/watch?v=VyC_3l3sgPE.

³ *L'insurrection qui vient*, La Fabrique, Paris 2007.

Merci!

Notre campagne d'appel aux dons du début de l'été a rencontré un succès dont l'ampleur nous a surpris et surtout touchés. Nous nous interrogeons sur les raisons de cette générosité. Un journal nonagénaire (sur papier, je vous prie!) est une espèce en voie de disparition, ou pour le moins sérieusement menacée.

Or donc, plutôt que de verser une obole pour la préservation de la fière outarde à tête noire du Rajasthan, du mélancolique cercopithèque de Roloway, de l'ibis chauve au bec cornu de vieux notaire, de l'iguane de la Jamaïque – à ne pas confondre avec l'igname stridée –, vous avez souhaité participer à la péren-

nisation d'un journal qui fait depuis plusieurs décennies son chemin hors piste. Avec sa devise latine énigmatique, son étonnant blason, son opiniâtre parution bimensuelle, *La Nation* fait partie depuis si longtemps du paysage journalistique vaudois, que ce monument mériterait le classement avec la note 1, au titre du patrimoine intellectuel de notre pays.

Votre don permet de contenir le prix de l'abonnement, de nous aider dans l'action politique, et surtout d'encourager une équipe de rédacteurs bénévoles âgés de vingt à nonante ans. Soyez chaleureusement remerciés.

Réd.

Quel régime pour le Pays de Vaud ?

(Cahiers de la Renaissance vaudoise N°s 4, 9, 10, 12, 1927-1929)

Nous avons vu, dans le premier cahier, les limites et les inconvénients qu'oppose Marcel Regamey à la démocratie, dont les critères ne pouvaient convenir au Pays de Vaud. Comme référencé dans l'article susmentionné, sa doctrine va évoluer pour imbriquer le pouvoir personnel dans le patrimoine vaudois. Se penchant sur l'histoire particulière du Canton, il s'aperçut à quel point elle n'avait rien en commun avec celle des Confédérés les plus primitifs. C'est paradoxalement sous l'impulsion de l'Action française de l'époque que les premiers membres d'Ordre et Tradition (ancienne Ligue vaudoise) seront conduits à mieux se pencher sur l'histoire vaudoise et ses particularités.

L'empirisme organisateur, doctrine chère à Charles Maurras, conduit la philosophie de Marcel Regamey. Empirisme : se baser sur les faits, utiliser l'histoire tel un grand laboratoire d'expérience. Organisateur : trouver les effets désirables de certains faits, leurs causes, et ainsi les reproduire.

Il distingue, dans sa doctrine, le régime despotique – au souverain sans limite – du régime féodal – lien social forgé par un contrat sur la base d'une vertu morale – et du régime modéré (ou classique), dans lequel un souverain arbitre les conflits mais où des groupes locaux sont indépendants de son autorité. Dans chaque type de régime, le pouvoir peut être personnel ou républicain, polyarchique. Ainsi, une dictature personnelle est celle de l'Empire romain et byzantin depuis Dioclétien. Une république modérée convient au système de la Berne de l'Ancien Régime.

La Suisse dans son histoire interdit le despotisme, premièrement parce qu'elle est une union d'Etats-nations souverains sans Césarisme du Pape ou de l'Empereur. Secondement, son christianisme occidental l'en protège quasi naturellement.

Une fois ces considérations doctrinales digérées, celles-ci sont appliquées aux cantons suisses d'avant 1789 et il y a lieu d'en distinguer quatre types avant la Révolution.

D'abord, les Etats montagnards, dont le régime est communal et seigneurial (Waldstätten, Grisons, Valais).

Ensuite, les villes sans territoires importants, dont le régime communal est à tendance bourgeoise et financière (Genève, Bâle, Zoug).

Puis les villes dominant un territoire, qui sont des républiques modérées avec un reste plus ou moins important de ré-

gime communal (Berne, Fribourg, Lucerne, Soleure).

Enfin, les monarchies ecclésiastiques de type féodal, comme Bâle/Porrentruy ou St-Gall/Engelberg.

Notons en complément que Zurich est à analyser à cheval entre le deuxième et le troisième type et que Neuchâtel propose un régime monarchique et communal.

En comparaison avec les autres cantons, M. Regamey conclut que le Pays de Vaud s'arrangerait bien d'un régime modéré et d'un gouvernement personnel. Il constate en effet que Lausanne n'est nullement une capitale ou même le centre, mais seulement la ville la plus peuplée. Or, sans véritable concentration intellectuelle, un Etat ne peut se réunir territorialement et fonder une élite aristocratique.

De petites élites locales, il s'en forme dans tous les coins du Canton, et l'on ne pourrait en résumer l'émulation qu'à la ville de Lausanne. Quand un centre névralgique fait défaut, le gouvernement personnel compense le manque de concentration induite, sans forcer un Etat naturellement décentralisé à se tourner vers son cœur.

Il y a lieu, maintenant que les bases d'un pouvoir personnel modéré sont posées comme prémisses d'un gouvernement vaudois idéal, d'en identifier les institutions internes.

Premièrement, l'Etat se dote, à la place de son Grand Conseil, d'une Chambre des Communes. Une commune est un ensemble de chefs de famille, que ce soit le père ou la mère, dont les membres les plus imposés possèdent un droit de veto

sur les dépenses. Composée d'un délégué élu par commune, dont la force du vote est calculée d'après la qualité d'imposition de la commune représentée, la Chambre aurait comme compétence de fixer l'impôt et les dépenses et de voter les intérêts publics cantonaux.

Ensuite, une corporation est mise en place parallèlement à la Chambre des communes. Tous les travailleurs, peu importe leur âge et leur sexe, peuvent librement la quitter et disposent du droit de vote et d'une voix. La corporation traite bien sûr des règles internes de son métier; elle désigne également, par l'élection, des représentants aux Chambres coopératives.

Ces dernières sont au nombre de quatre et leur taille est proportionnelle au nombre de travailleurs: l'Agriculture et le Vignoble, le Commerce et les Artisans, l'Industrie, ainsi que les Professions libérales. Les quatre Chambres réunies forment les Etats de Vaud. Chaque changement constitutionnel proposé par l'exécutif doit être validé par ceux-ci, et toute loi privée peut être invalidée par leur veto. De plus, chaque Chambre peut émettre des propositions de lois la concernant. Si l'Etat propose une loi impactant de près ou de loin une Chambre, celle-ci doit obligatoirement être consultée.

Enfin, le Gouvernement ne doit être élu ni par les communes, ni par les corporations, ni par les particuliers. La démocratie est critiquée quant à son côté déresponsabilisant pour l'élu (« le peuple m'a élu ») et son industrie partisane, recherchant la réélection au détriment du bien commun. Dans ce cadre, la représentation du peuple est

trop souvent une fiction. Le pouvoir souverain, qui n'est pas omnipotent, est maître en son ordre. Ses compétences, préalablement délimitées comme tous les autres pouvoirs, seront détenues par le Gouverneur. Celui-ci serait issu d'un pouvoir viager mais non-héréditaire en droit. Il serait désigné par le Pouvoir de fait qui choisirait son Gouverneur, et ce dernier soumet le choix de son successeur présomptif aux Chambres. Il nomme les membres de son Conseil d'Etat qui sont en fait ses ministres.

Ce pouvoir, exécutif et personnel, connaît trois limites principales. D'abord, les quatre Chambres de métiers peuvent appliquer un veto contre une loi influençant leurs droits privés. Ensuite, une seule des quatre Chambres peut appliquer un droit de veto sur un article constitutionnel vaudois. Enfin, le Conseil d'Etat dispose lui aussi du droit de veto et d'élaboration de lois constitutionnelles.

Les régions, chères à Marcel Regamey, connaissent des compétences propres. Le pouvoir judiciaire ne doit pas être entièrement refondu, mais il ne peut être élu par le pouvoir politique, son indépendance doit être totale.

Nous nous pencherons sur les questions fédérales dans un autre article, mais le grand cheval de bataille de M. Regamey, à ce niveau de pouvoir, est d'appliquer un fédéralisme différencié. Celui-ci permet à chaque Canton de choisir lui-même ce qu'il garde comme compétences et ce qu'il cède à la Confédération.

Sébastien Mercier

D'Ilya Ehrenbourg à Blaise Hoffmann

« Sur le lopin de terre asséchée, un pasteur hollandais célébra un *Te Deum*: « Faites que le blé pousse! » De l'autre côté de l'Océan, d'autres pasteurs bénissaient un feu: ils bénissaient le feu uniquement parce qu'il y avait trop de froment dans le monde: il était urgent de le détruire. Cependant, en Hollande, dans les terres conquises sur la mer, les hommes semaient du froment. Et que vouliez-vous qu'ils fissent, ces laborieux Hollandais? Ils ne pouvaient pourtant pas immerger de nouveau leurs terres! Ils semaient, espérant dans le secret de leur âme une mauvaise récolte. La récolte fut bonne. Alors, ils se mirent à chercher comment ils pourraient détruire le blé. » Et plus loin: « Ainsi donc, l'on a trouvé un remède contre la crise: il faut tuer les vaches pour en nourrir les cochons. »

Vous avez lu un texte d'Ilya Ehrenbourg, grand écrivain soviétique qui ne fut pas trop inquiet par le pouvoir, en dépit de son indépendance d'esprit, parce qu'il était fermement attaché aux principes du marxisme-léninisme. Curieusement, c'est dans *la Nouvelle Revue Française*, édition de décembre 1933, qu'il se livre à une attaque en règle du régime capitaliste, incapable, à en lire, d'empêcher les conséquences désastreuses de la concurrence mon-

diale en matière d'économie agricole. Bien entendu, il fait mine d'ignorer l'état catastrophique de l'agriculture russe, responsable de famines épouvantables, dues au génie diabolique de Lyssenko, héros de l'Union soviétique et maître à penser d'une agriculture aussi conforme aux principes qu'absurde et contre-productive dans la réalité. Mais là n'est pas mon propos.

Si les conclusions d'Ehrenbourg étaient positivement aberrantes, il n'en demeure pas moins que sa critique, même excessive, comme son style aussi, disaient vrai. Les difficultés d'une agriculture, planifiée ou non, ne datent pas d'aujourd'hui. Il n'est donc pas surprenant de trouver chez Blaise Hoffmann comme un écho du réquisitoire du Soviétique, dans son ouvrage *Faire Paysan*, qui vient de paraître aux Editions Zoé. On lit: « Dans un premier temps, une grande partie des excédents céréaliers servent de fourrage bon marché pour le bétail; ils font ainsi décoller la production et la consommation de viande suisse; le trop-plein ouvre également un nouveau marché international, celui de l'aide alimentaire, un business qui mettra à mal l'agriculture de nombreux pays dits « sous-développés » » (pp. 64 & ss). Certes, Blaise Hoffmann est loin d'être un collectiviste révolutionnaire; sa

peinture, précise et bien documentée, du paysan du XXI^e siècle, est convaincante et elle aboutit à des conclusions qui sont à l'exact opposé des théories ehrenbourgeoises. Plusieurs exemples de réussites montrent à l'envi combien l'initiative privée et le réalisme d'un entrepreneur peuvent surmonter la crise, laquelle résulte notamment de la baisse du prix du lait. Mais il s'agit là de cas bien sélectionnés; la mutation du paysan nourricier de la nation en agriculteur protecteur du paysage ne peut se comprendre que si l'on considère d'abord que le paysan d'aujourd'hui, comme le paysan hollandais de 1933, n'est pas n'importe quel patron d'une PME; en vérité il est propriétaire depuis des générations et des générations d'une parcelle du territoire du pays, et cette situation, au fond très particulière, conditionne toute réflexion en matière de politique agricole. Cette réflexion n'est pas absente dans l'ouvrage de Loïc Bardet: *Agriculture et écologie, concurrents ou alliés* paru l'an dernier aux Cahiers de la Renaissance Vaudoise, et dont ce journal a présenté un utile compte-rendu dans son édition du 11 mars 2022; c'est en quelque sorte une réponse avant la lettre, mais aussi après, autant à Ilya Ehrenbourg qu'à Blaise Hoffmann!

Daniel Laufer

LA NATION

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier

Edition
Ligue vaudoise
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Néo-étatisme

L'Etat assure l'ordre public et l'indépendance du pays, le citoyen défend ses libertés, et les vaches sont bien gardées. Voilà pour la théorie. Dans la pratique, c'est beaucoup plus complexe et beaucoup moins précis.

D'abord, les relations entre l'Etat et les citoyens sont en perpétuelle tension, tant l'Etat craint la perte de maîtrise et tant les citoyens craignent son intrusion. Ensuite, les deux ne sont pas égaux dans l'affrontement: l'Etat a pour lui la légitimité, la force, l'argent, une administration innombrable et, en démocratie, l'imagination législative effrénée du parlementaire à l'affût de l'électeur. La menace du référendum calme le jeu, sans doute, mais ceux qui le pratiquent en connaissent les difficultés et le coût.

D'autres facteurs encore contribuent à accroître le poids de l'Etat et à réduire le champ des libertés. Le progrès technique, par exemple, augmente la capacité de nuire des prédateurs de tout genre. Cela entraîne des contrôles accrus qui s'étendent fatalement à chaque citoyen, si lambda soit-il. Le moindre de ces contrôles, même accepté par souci de l'intérêt général, ou dans la sottise idée que «je n'ai rien à cacher», représente une perte de liberté pour l'individu.

L'étatisme commence quand l'Etat s'occupe durablement de questions qui ne sont pas liées à sa fonction politique. L'étatisme ne renforce pas l'Etat, mais éparpille son pouvoir dans les canaux de l'administration et le distrait de ses tâches propres.

On constate aussi une forte propension à l'étatisme chez ceux qui promeuvent une société idéale, société sans classes, société «zéro carbone», société mondialisée, société

sans immigration, société sanitaire, société morale, etc. Leur cause est si excellente qu'elle justifie à leurs yeux l'attribution de pouvoirs discrétionnaires à l'Etat.

Ce n'est pas qu'ils fassent forcément confiance au gouvernement, mais ils croient que la nouvelle loi va fonctionner d'elle-même, qu'elle s'imposera aux politiciens et conservera durablement la pureté de l'idéologie qui l'a inspirée. En fait, cette pureté s'envole dès le lundi matin qui suit la victoire dans les urnes.

Et cela aussi est une cause d'étatisme, car l'idéologue ne retire jamais qu'une conclusion de ses échecs: il faut alourdir l'intervention de l'Etat.

Même l'idéologie du libéralisme exige un contrôle bureaucratique renforcé de la conformité au marché libre des entreprises et de ceux qui leur demandent des offres.

Les crises récentes ont mis en lumière trois mécanismes d'étatisme. Le plus évident est le recours à l'urgence et à son cortège de pouvoirs exceptionnels. Ce recours n'est pas illégitime en cas de menace majeure, inattendue et imminente. Même alors, cependant, il doit être strictement limité, dans son extension et dans le temps, tant le pouvoir politique, autre menace majeure, y prend vite goût.

Depuis le coronavirus et le recours massif au droit d'urgence, l'exceptionnel tend à devenir l'habitude. Et cette habitude s'étend. On l'a vu avec la vente du Crédit Suisse à l'UBS. On le voit avec la limitation, sous prétexte d'urgence énergétique, des voies de recours contre les éoliennes.

On a failli le voir avec la proposition de la Commission de la politique de sécurité du Conseil national qui voulait, par voie d'urgence, autoriser la vente indirecte d'armes à l'Ukraine. Le jeu s'emballa. Tout devient urgent et exige qu'on déroge aux institutions ordinaires.

Et l'Etat n'est pas seul à vouloir l'urgence. L'initiative cantonale «pour la protection du climat» introduit la notion

Le gonflement de l'Etat ne le renforce pas, mais éparpille son pouvoir et le distrait de ses tâches.

d'«urgence environnementale» dans la Constitution vaudoise, y introduisant aussi, du même coup, une pesanteur étatisante générale et permanente.

Un autre mécanisme est celui qui tend à faire de l'Etat le défenseur de la population face aux «complotistes». Pour empêcher la propagation du Covid et l'effondrement du système hospitalier, l'Etat fédéral et les Etats cantonaux ont fait le choix de vacciner tout le monde. Ce choix n'était pas sans risque. Certains se rebiffèrent, dont quelques médecins, qui apportèrent leurs propres chiffres et leurs propres arguments. La discussion fut d'emblée impossible, entre un Etat prétendant à la botte des «pharmas» et la minorité des «antivax», classés *a priori* comme des paranoïaques et des obsédés infréquentables, en un mot, des complotistes. Le gros de la population se groupa derrière l'Etat, le faisant du même coup garant et gardien de la Vérité médicale.

Cette nouvelle compétence étatique est en train de s'étendre à d'autres «complotistes», aux «cli-

mato-sceptiques», par exemple, qui contestent ou simplement nuancent les affirmations du «Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat» (Giec), aux amoureux du paysage qui s'opposent aux éoliennes, aux tenants de la neutralité qui blâment les mesures suisses contre la Russie, et, de proche en proche, à tous ceux qui, par «juridisme étroit», refusent qu'on court-circuite les institutions à tout propos.

Nous avons trouvé un troisième mécanisme d'étatisation dans un article de M. Antoine-Frédéric Bernhard intitulé «La face sombre de l'appel à la responsabilité»¹. On se rappelle que le conseiller fédéral Alain Berset avait appelé plus d'une fois à notre responsabilité personnelle dans la politique Covid. En soi, il n'y a rien à redire à cette responsabilisation. Mais elle nous habitue discrètement à l'idée que le simple citoyen est un petit soldat dans les grandes manœuvres du Conseil fédéral. Et le petit soldat apprend au fil des semaines et des mois qu'il doit, pour le plus grand bien du plus grand nombre, non seulement mettre son masque sanitaire, mais aussi baisser son chauffage, se doucher rarement et de préférence à deux, manger moins salé, plus fruité et légumineux, éteindre la lumière, marcher dix mille pas chaque jour et faire du tourisme à la maison. M. Bernhard craint que cette responsabilisation à bien plaire ne se transforme tôt ou tard en obligations d'Etat. Est-ce absurde?

Olivier Delacrétaz

¹ *Le Regard Libre*, Dossier «Infantilisation», N° 98, juillet 2023.

Référendum LPP: l'arithmétique à Bonzon des syndicats

Vous connaissez sans doute cette vieille formule vaudoise, lorsque des calculs sont manifestement faux: c'est de «l'arithmétique à Bonzon».

Selon le *Conteur vaudois* de 1933, l'expression viendrait peut-être d'un quincailler veveysan, qui trafiquait parfois ses paquets de marchandises, ce qui fit dire à ses clients que, chez lui, «trois et deux font un»!

N'en déplaise à nos lecteurs qui porteraient cet honorable patronyme¹, l'arithmétique à Bonzon est encore pratiquée régulièrement de nos jours.

Le dernier exemple est récent: un communiqué de l'ATS, repris par le journal *Le Temps* du 23 juin dernier, annonçait que le référendum contre la réforme du 2e pilier avait abouti. Selon les référendaires, il avait déjà recueilli plus de 120'000 signatures.

Le 27 juin 2023, le syndicat Unia était plus précis: 141'726 parafes avaient paraît-il été réunis, soit «trois fois plus de signatures que nécessaires» (sic), le minimum étant fixé à 50'000.

Cependant, dans la *Feuille fédérale* parue récemment, les chiffres officiels sont sensiblement plus bas: sur

77'932 signatures déposées, 77'732 sont valables².

Ce n'est pas la première fois que les milieux de gauche et des syndicats gonflent délibérément des chiffres de signatures. A quoi cela sert-il? Qui veut-on induire en erreur? Ces gens voient-ils double? Ou signent-ils des deux mains? Pour notre part, nous trouvons ce procédé déplaisant, d'autant plus s'il devient systématique.

Quoi qu'il en soit, puisque le référendum a abouti, le peuple suisse votera sur cette nouvelle réforme de la prévoyance professionnelle, sans doute en mars 2024. A première vue, mais pour d'autres raisons que celles de la gauche et des syndicats, nous refuserons cette loi mal ficelée. Nous y reviendrons, le moment venu.

A. Rochat

¹ Selon le *Livre d'Or des familles vaudoises*, paru en 1923 et réédité par Slatkine en 1979, les Bonzon sont originaires d'Arnex-sur-Orbe, d'Aubonne, de Lavey-Morcles, d'Ormont-Dessous, de Pomaples ou de Vevey.

² *FF 2023/1751*.

Contre l'alignement de la Suisse

Parmi les réactions à l'inacceptable interprétation que le Conseil fédéral donne désormais de la neutralité helvétique, nous saluons la parution d'un ouvrage de M. Joachim Berney, intitulé *Suisse, aligne-toi!*. Cet essai d'une soixantaine de pages, écrit d'une belle plume, se lit d'une traite.

Sur quoi la Suisse est-elle sommée de s'aligner? Sur d'incertains intérêts européens et américains, au mépris d'une longue tradition diplomatique et de ses spécificités institutionnelles. M. Berney en rappelle l'originalité en adoptant une perspective proprement nationale, relevant entre autres l'importance de nos bons offices et de la Genève internationale, sérieusement secouée par la nouvelle donne mondiale.

Evoquant les décennies consécutives à la chute du Mur, l'auteur décrit le difficile contexte géopolitique des relations russo-américaines. Il n'est à l'évidence ni «poutinolâtre» ni «américanophobe». Il remet les choses en perspective avec décence et sans outrage, montrant à la suite de Régis Debray et d'Emmanuel Todd comment l'Union européenne est vassalisée par les Etats-Unis et se retrouve perdante de l'actuel blocage du point de vue de sa souveraineté militaire et énergétique.

Contre l'actuel «deux poids, deux mesures» imbécile, M. Berney rap-

pelle aussi aux moralistes de tout crin que – réalisme oblige – qui dit relations internationales dit rapports de force, montrant l'inanité de la «diplomatie des valeurs» de M. Cassis. Prévaricatrice de toute paix, elle est pernicieuse car au-delà des bons sentiments, elle suscite des réactions fondées sur l'idéologie ou la mauvaise foi. Celles-ci déshumanisent l'adversaire, empêchent toute négociation, tendent forcément à l'escalade. La politique étrangère de la Confédération a longtemps su éviter un tel écueil et court désormais le risque de se vautrer dans l'idéalisme.

Relevons enfin que chaque événement rapporté par l'auteur est tiré de différents médias occidentaux et donc immédiatement vérifiable sur Internet.

Nous ne pouvons qu'encourager nos lecteurs à se procurer l'essai de Joachim Berney, remarquable lecture et utile complément à l'approche de la neutralité de la Ligue vaudoise développée dans notre dernier Cahier de la Renaissance vaudoise².

Lionel Hort

¹ Joachim Berney, *Suisse, aligne-toi!*, ISCA-Livres, 2023, 59 p.

² *Neutre, La Suisse à l'ère de la guerre hybride*, CRV 159, 2023, 156 p.

Obstination

Au cours d'un débat radiophonique, l'avocate genevoise Lorella Bertani et la députée vaudoise Mathilde Marendaz s'opposent à l'avocat vaudois Loïc Parein et au médecin généraliste Jacques Aubert.

Faut-il introduire la notion de *fémicide* dans le code pénal ?

Oui, selon les deux dames, car les locutions *drame familial* et *crime passionnel* dissimulent le fait que la plupart des victimes sont des femmes. Entre 2008 et 2019, selon la députée du parti *Ensemble à gauche*, les trois-quarts des 329 homicides étaient des meurtres ou assassinats de femmes. Les femmes seraient tuées parce qu'elles sont des femmes, victimes d'un patriarcat teigneux ; c'est une inégalité insupportable.

Nous transcrivons ci-dessous un extrait de la discussion avec les imperfections de l'oral.

Mme Bertani s'exclame : *Tuer des femmes, oui, c'est un féminicide parce que sinon c'est quoi ? C'est un homicide, et homicide ça veut dire tuer un homme. Et aujourd'hui on a beaucoup de peine à vouloir parler et de féminicides et d'humains. On parle toujours de droits de l'homme, on a de la peine à parler de droits humains, comme si les femmes étaient finalement une catégorie d'homme, non, les femmes ne sont pas une catégorie d'homme, et c'est elles qu'on tue en priorité.* Loïc Parein répond : *Mais non parce que le terme vient du terme (latin, réd) homo qui veut dire être humain, donc c'est le fait de tuer un être humain et ça étymologiquement il y a aucune discussion par rapport à*

ça quand on prend les définitions qui se font en droit pénal.

Durant la tirade de l'avocat, on entend Mme Bertani dire clairement *non* à deux reprises, comme si Loïc Parein était en train de proférer une sottise. Le médecin appuie le pénaliste : Si l'on introduit le terme *fémicide* dans le code pénal, il faudra y ajouter celui de *viricide*, le mot homme ayant deux sens en français : être humain et mâle. Le latin et l'allemand ne connaissent pas cette ambiguïté. En latin *homo* veut dire être humain et vir mâle, l'allemand distinguant *Mensch* et *Mann*.

Loïc Parein et Jacques Aubert ont raison, Lorella Bertani a tort. Que penser alors du double *non* lâché par l'avocate indignée ? Mme Bertani n'a peut-être pas étudié le latin, ni l'étymologie des mots français. Elle aurait pu attendre la fin de l'émission pour vérifier les assertions de son confrère vaudois et du médecin.

Nous avons affaire à un cas d'obstination idéologique. Dans *homicide* et *droits de l'homme*, une féministe entend surtout *hom(me)*. Peu importent le sens et la racine. Elle imagine le macho détesté, le vieux mâle blanc gras et brutal, le suppôt du patriarcat. Cela suffit pour parler de *fémicide*. La femme, essence de la victime, doit apparaître tout le temps et partout, dominer le vocabulaire et la grammaire pour prendre sa revanche, quitte à jeter aux oubliettes une science *passéiste* et *élitaire* telle que l'étymologie.

Dans *homicide*, c'est *-cide* qui importe, comme le laisse entendre Loïc

Parein. Ce suffixe provient de la forme verbale latine *occido* qui signifie *je tue* (j'occis). Le *parricide* tue son père, un *génocide* consiste à éliminer un peuple entier, un *écocide* est un crime contre l'environnement. Le droit cherche à préserver la société du meurtre et de l'assassinat réprouvés dans toutes les civilisations : *Tu ne tueras point*. Sous nos climats, l'homicide est punissable, qu'il anéantisse une femme ou un homme, un protestant ou un musulman, un Blanc ou un Noir, n'importe quel être humain. Il se trouve que dans certaines cultures, le *fémicide*

passé pour moins grave que le *viricide*. A ce propos, si comme Mmes Bertani et Marendaz on se préoccupe de prévenir les crimes et d'éduquer les garçons, il nous importerait de savoir à quelles aires culturelles, méditerranéenne, africaine, balkanique, arabe ou helvétique appartiennent les auteurs de *fémicides* en Suisse. Mais nous nous aventurons là sur une surface glissante... celle du racisme, de l'intersectionnalité et de la concurrence victimaire.

Jacques Perrin

Actualités historiques urbigènes

Table ronde

Le samedi 2 septembre prochain, la Fondation Pro urba organise à Orbe, dans le cadre de son centième anniversaire, une Table ronde académique sur l'histoire de la ville.

Elle réunira des archéologues et des historiens autour de problématiques historiques nouvelles et souvent inédites. Le but est de susciter des travaux de recherche sur l'histoire de la région d'Orbe. Il y sera notamment question de la découverte d'une correspondance inédite du Dr Venel, père de l'orthopédie moderne au XVIII^e siècle, de même que de la récente mise à jour des dalles funéraires du couvent des Clarisses, où Loyse de Savoie résida au XV^e siècle.

L'événement est public. Ouverture des portes à 10h00 à l'Hôtel de Ville

d'Orbe. Le programme est consultable à l'adresse www.pro-urba.ch.

Journée aux Mosaïques

Le lendemain, dimanche 3 septembre, une « Journée découverte » aura lieu aux Mosaïques romaines de Boscéaz, à Orbe, sur le thème de « L'archéologie en famille ». Elle proposera de nombreuses activités aux enfants (bacs de fouille, puzzle archéologique, atelier de céramique et jeux de plateaux romains). Il y aura de la restauration sur place. L'entrée est payante (adultes : 15.-, enfants : 10.- ; forfait familles dès deux adultes et un enfant : 35.-).

La magnifique mosaïque habituellement non visitable d'*Achille à Scyros* sera exceptionnellement ouverte au public. Des visites guidées auront lieu à 10h30, 12h30, 14h30 et 16h30. La manifestation dure de 10h00 à 18h00. Venez nombreux !

Occident express 114

Ma ville est traversée par une puissante rivière, la Save, qui vient de Slovénie et patiente jusqu'à Belgrade pour s'y confondre avec le Danube. De l'autre côté de la Save, c'est une plaine perpétuellement inondée que Tito a drainée et transformée en Nouveau Belgrade. Certaines barres d'immeubles de cet arrondissement sont tout simplement magnifiques, exemplaires de cette architecture des années soixante et septante que l'on appelle brutaliste, d'une audace communicative. Elles ont survécu à l'effondrement de la Yougoslavie et aux sanctions et au bombardement de l'OTAN et aux crises économiques. Non sans cicatrices toutefois. Les photos de l'époque montrent de brillants vaisseaux de béton naviguant sur des plaines encore désertes, de jeunes familles s'émerveillant devant tant de modernité et de confort. Plusieurs décennies plus tard, les façades autrefois uniformes et équilibrées selon un plan précis sont à peine reconnaissables, couvertes de moteurs à air conditionné, les balcons parfois équipés de fenêtres en plastique, parfois repeints selon les moyens de l'occupant. Il en résulte une impression de bidonville vertical. Lorsque j'ai découvert Belgrade, j'avais ces bâtiments en horreur. Ils évoquaient pour moi Orwell, un monde post-apocalyptique et post-démocratique, une dystopie bien trop réelle. Avec les années, j'ai

appris à les lire, exactement comme un livre d'histoire. Ces façades racontent une histoire en effet. Leur construction en avait fait de véritables monuments d'espoir dans un système réputé plus vertueux et plus solide que tous les autres. Et puis, presque d'un seul coup, le système s'était effondré. Les habitants de ces barres étaient fiers de vivre dans cet univers moderne, reflet d'une aspiration collective à un avenir meilleur. Et voilà qu'on leur disait soudain : ne comptez plus sur personne, méfiez-vous de tout le monde et tâchez de vous en sortir tout seuls. Alors ils s'y étaient faits, avec une rapidité déconcertante. Aujourd'hui, je demande à cette génération : comment avez-vous fait lorsque les salaires n'ont plus été payés et que les magasins se sont vidés ? Et je reçois la même réponse chaque fois : je ne sais pas, on a survécu, je ne sais pas comment, on n'avait pas le choix. Ces immeubles sont le visage de cette survie, la métaphore de toute une histoire. La Yougoslavie, c'était un grand vaisseau de béton tout neuf et uniforme et, dépendant de l'angle sous lequel on le contemplait, merveilleux. Le rêve s'est brisé, l'État s'est discrédité, l'avenir meilleur s'est évaporé. Alors on a fait comme on a pu, on s'est privé, on a colmaté les brèches. Mais on est resté ensemble.

David Laufer

1915	2023	Réd.
50°C	37°C	Informations : www.pro-urba.ch
ON RESPIRE	ON EXPIRE	

Boire ou ne pas boire, il faut choisir

L'été arriva; un soleil implacable brillait dans un ciel sans nuages; la température atteignait chaque jour quarante ou cinquante degrés; il survenait de ce chef des pluies d'orage torrentielles qui durent plusieurs heures et submergeaient tout.

Ces lignes sont de l'auteur allemand Theodor Kröger, qui, dans son roman autobiographique *Le Village oublié*, raconte son séjour dans un coin perdu de l'Oural, en tant que prisonnier de guerre durant la Première Guerre mondiale.

LE COIN DU RONCHON

On ne peut s'empêcher d'éprouver un certain malaise à l'idée qu'en écrivant ce livre il y a un siècle, Kröger a tenté insidieusement de minimiser grossièrement le réchauffement climatique que nous connaissons aujourd'hui. N'est-il pas totalement éco-irresponsable de laisser croire au lecteur de 2023 que des températures caniculaires pouvaient déjà

se rencontrer en 1915 ou 1916, sans que personne n'en éprouve une quelconque éco-anxiété ? On est en droit de se demander si cet ouvrage dangereux ne devrait pas être mis à l'index.

Car enfin, on peut bien disserter librement de nombreuses opinions, mais comment oserait-on nier la réalité du sévère dérèglement de l'été que nous traversons ? Ne s'agit-il pas d'un *dérèglement* lorsque les mêmes offices étatiques de prévention qui ne cessent de nous répéter à longueur d'année combien il est dangereux de trop boire, se mettent soudain – dans un touchant élan de sollicitude face à notre incapacité à nous comporter comme des adultes responsables – à nous rappeler chaque jour combien il est vital de boire en suffisance ?

Les puristes nous objecteront qu'il n'y a pas de contradiction formelle entre les injonctions « buvez avec modération ! » et « pensez à boire régulièrement ! » Mais comment espérer que le citoyen moyen, que l'on présume oublieux d'étancher sa soif lorsqu'il fait chaud, sache interpréter correctement le subtil et brutal enchaînement de ces deux messages ?